



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ RÈGLEMENT 253-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Lors de la séance ordinaire du conseil le 13 janvier 2025 le règlement portant le numéro 253-2024 a été adopté.

RÈGLEMENT 253-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Date d'adoption : 13 janvier 2025
Date d'entrée en vigueur : 14 janvier 2025
DONNÉ à Lantier ce 14^e jour de janvier de l'an deux mille vingt-cinq

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier
